

Éviter la propagation du chardon des champs

Le mot "chardon" désigne des plantes "piquantes" ou "épineuses" accumulant des réserves nutritives dans leurs racines. Certaines espèces de chardons ont une forte capacité à coloniser les milieux et leur destruction peut être rendue obligatoire. Cependant, toutes les plantes regroupées derrière ce terme de "chardon" ne posent pas de problèmes. Ainsi, le chardon bleu des dunes, emblème du Conservatoire du littoral, est une espèce protégée au niveau national.

L'espèce qui nécessite une destruction est le cirse des champs (chardon des champs), *Cirsium arvense*. C'est une plante herbacée vivace de la famille des Astéracées qui figure dans la liste des organismes nuisibles contre lesquels la lutte peut être rendue obligatoire (Annexe B de l'arrêté ministériel du 31 juillet 2000). La physiologie particulière du chardon des champs le rend difficile à maîtriser. Il peut ainsi coloniser jusqu'à 250 m² en 3 ans.

Ses principales caractéristiques

LES FEUILLES :

- À la base du chardon, les feuilles sont disposées en **rosette**. Le limbe est épineux de couleur verte sur la face supérieure et couvert d'une pilosité blanchâtre sur la face inférieure.
- Sur la tige, les feuilles sont en **forme de plume avec un bord cilié très épineux**.

LA TIGE :

Elle peut atteindre 1 mètre de hauteur.

LES FLEURS :

Elles sont de **couleur pourpre** et disposées en capitule (jusqu'à une cinquantaine de capitules par plant). La floraison a lieu entre juin et juillet.

LES GRAINES :

De couleur beige, elles comportent des aigrettes à soies plumeuses qui leur permettent d'être disséminées par le vent, 2 à 3 semaines après la floraison sur une distance de **30 à 150 mètres**. Une pousse peut produire de **1 500 à 5 000 graines**.

LE RHIZOME :

Il peut s'étendre de **3 à 4 mètres par an**. Il émet de nouvelles pousses drageonnantes. Le rhizome est riche en matière nutritive de réserve. Un morceau de 8 mm suffit au développement d'une nouvelle pousse.

Quels sont les moyens de lutte ?

De manière préventive, les chardons vont se développer sur des sols compacts. Afin d'éviter que le chardon ne s'installe, **veillez à conserver une bonne structure du sol**. Favorisez également des rotations longues et variées.

Si le chardon est déjà bien présent, **ne passez pas d'outils tels que la motobineuse**, vous risquez de favoriser son développement en fragmentant le rhizome.

Pratiquez des coupes répétées des tiges afin de fatiguer le plant.

Fauchez le plant au stade des boutons floraux pour éviter toute production de graines et pour affaiblir le plant au stade où les réserves nutritives sont au plus bas.

Lorsque les racines sont épuisées, **semez rapidement un engrais vert pour concurrencer les repousses**.

À NE PAS CONFONDRE !	
CIRSE COMMUN OU À FEUILLES LANCÉOLÉES (<i>Cirsium vulgare</i>)	CIRSE DES CHAMPS (<i>Cirsium arvense</i>)
<ul style="list-style-type: none"> • Feuilles vertes sur les deux faces • Feuilles couvertes d'épines sur la face supérieure • Tige épineuse • Pas de rhizome, d'où la possibilité de couper les plants sous la rosette 	<ul style="list-style-type: none"> • Feuilles vertes sur la face supérieure • Feuilles couvertes d'une pilosité blanche sur la face inférieure • Tige sans épines • Rhizome
	

LA RÉGLEMENTATION : DESTRUCTION OBLIGATOIRE DU CHARDON

L'arrêté préfectoral du 8 avril 2005 fixe l'obligation de destruction du chardon des champs:
"Sur l'ensemble du territoire du département, les propriétaires, fermiers, métayers, usufruitiers et usagers sont tenus de procéder jusqu'au 1^{er} octobre, à la destruction des chardons dans chacune des parcelles qu'ils possèdent ou exploitent, dont ils ont la jouissance ou l'usage. La destruction des chardons devra être opérée durant le printemps et l'été par voie chimique ou mécanique et être terminée au plus tard avant leur floraison".

Pour recevoir ce bulletin par courrier électronique, écrivez-nous : nadege.gicquel@lannion-tregor.com
Retrouver les différents numéros sur : http://www.ville-lannion.fr/page_cbvl_pollutionsdiffuses.html



Photo: Be New

Je jardine avec l'environnement

Comités de Bassins Versants du Léguer et de la Lieue de Grève



Syndicat de Traou Long
Syndicat des Traouïéro
Ville de Lannion



Bassins Versants de la Lieue de Grève

avec la collaboration de



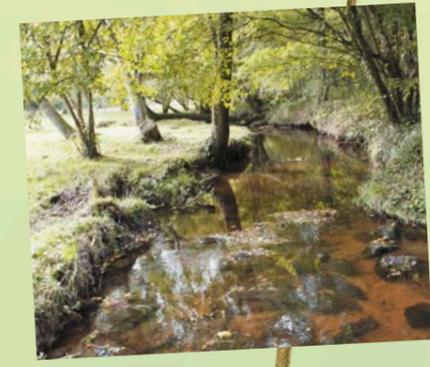
Bassin versant : le particulier a un rôle à jouer !

Pesticides : encore des efforts à faire...

Régulièrement, les bassins versants réalisent des prélèvements d'eau dans les rivières pour suivre l'évolution de la qualité de l'eau. À l'occasion de pluies abondantes, le ruissellement d'eau entraîne vers la rivière un certain nombre de polluants, dont les pesticides. Globalement, même si des pics sont toujours présents, la plupart des nouvelles molécules utilisées en agriculture sont moins retrouvées dans nos cours d'eau qu'auparavant. Par contre, aucune amélioration du côté du glyphosate (molécule du Round Up), utilisé par tous et notamment autour des habitations individuelles...

À titre d'exemple, le 19 avril 2012, des pics d'AMPA (molécule de dégradation du glyphosate), ont été observés sur les 5 points de prélèvements réalisés sur le Léguer ou principaux affluents, avec des valeurs allant de 0,15 µg/L à 0,36 µg/L (soit plus de 3 fois la norme autorisée pour l'eau potable) !

Même s'il n'est pas appliqué à proximité d'un cours d'eau, le glyphosate (ou l'AMPA, sa molécule de dégradation) est facilement entraîné par un ruissellement d'eau de surface même plusieurs mois après l'application. Le mieux est donc d'essayer de s'en passer pour ne pas en retrouver dans la rivière !



Bien choisir ses plantes...

Dans le cadre des volets "milieux aquatiques" des contrats de bassin versant, les collectivités (et donc le contribuable) dépensent plusieurs milliers d'euros pour lutter contre la prolifération de plantes invasives le long des cours d'eau. La balsamine de l'Himalaya, par exemple, connaît une progression inquiétante ces dernières années. Or, cette espèce s'est répandue suite à son introduction dans un jardin de particulier... Il est donc important de vérifier, avant d'installer une nouvelle plante dans son jardin, qu'elle ne fait pas partie de la liste des espèces invasives, parfois esthétiques mais dont le développement devient vite incontrôlable...

Alors pour ne prendre aucun risque, privilégiez les essences locales.

Pour rappel...

L'utilisation de pesticides par les particuliers est complètement interdite dans les périmètres de protection des captages du Léguer et du Min Ran, à moins d'un mètre des fossés et à moins de 5 mètres des cours d'eau partout ailleurs.



Syndicat de Traou Long
Syndicat des Traouïéro
Ville de Lannion



Bassins Versants de la Lieue de Grève

Je jardine avec l'environnement

Ce bulletin est réalisé grâce au concours financier de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, du Conseil Régional de Bretagne et du Conseil Général des Côtes d'Armor.
Contacts : Comité de Bassin Versant du Léguer - 1 rue Monge - BP 10761 - 22307 Lannion CEDEX
Tél. 02 96 05 09 22 - Fax : 02 96 05 09 21 - e-mail : samuel.jouon@lannion-tregor.com
Comité des Bassins Versants de la Lieue de Grève - 1 rue Monge - BP 10761 - 22307 Lannion CEDEX
Tél. 02 96 05 09 23 - Fax : 02 96 05 09 21 - e-mail : benedict.lebref@lannion-tregor.com
Directeurs de la publication : Paul Le Bihan, Jean-Claude Lamandé
Rédaction : Samuel Jouon, Philippe Munier, Nadège Gicquel et Gwénaëlle Briant
Photos : Comités de Bassins Versants, Be'New, Philippe Munier, Samuel Jouon
Conception, réalisation : Be'New RCS 92B170 - Tél. 02 96 44 45 22



Imprimé sur papier recyclé

Je protège mon jardin, mon potager et l'eau de mon bassin versant

Des courges dans mon potager...

Originaires d'Amérique, les courges ont rapidement fait le tour du monde dans les galions espagnols et portugais.

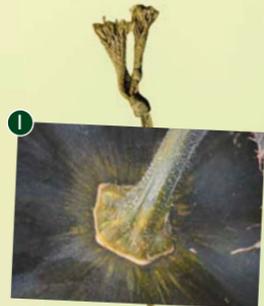
L'extraordinaire diversité de formes et de couleurs du genre *Cucurbita* se décline en 3 espèces principales :

- Les courges vraies *Cucurbita pepo* : citrouille, courges d'Halloween, courge spaghetti, mais ce sont les courgettes les plus connues.
- Les potirons *Cucurbita maxima* (le plus grand) : normal quand on sait que la variété "Atlantic Giant" a atteint le record de 810 kg en 2010 ! Tous les potirons appartiennent à cette espèce.
- Les musquées *Cucurbita moschata* : variétés très appréciées pour leur côté sucré (sucrine du Berry), une bonne conservation et un parfum bien particulier.



Apprendre à reconnaître les courges

ESPÈCES	CARACTÈRES BOTANIQUES	PRINCIPALES VARIÉTÉS CULTIVÉES
1 <i>Cucurbita moschata</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Feuilles plus ou moins molles • Pédoncule à 5 côtés présentant une nette protubérance à leur insertion sur le fruit (empatement) • Sur le fruit lisse, souvent présence d'une fine efflorescence blanchâtre 	<ul style="list-style-type: none"> • Butternut • Longue de Nice • Courge pleine de Naples • Sucrine du Berry • Musquée de Provence, dite Muscade
2 <i>Cucurbita maxima</i> Des potirons de toutes les couleurs	<ul style="list-style-type: none"> • Feuilles plus ou moins rigides • Fruit volumineux à très volumineux, à épicarpe lisse ou faiblement brodé, de couleur rose, orangée ou vermillon • Pédoncule du fruit cylindrique, épaissi avec la formation de liège, à insertion concave sur le fruit • Grosse graine blanchâtre ou marron clair 	<ul style="list-style-type: none"> • Potiron rouge vif d'Étampes • Potiron jaune gros de Paris • Galeuse d'Eysines • Potimarron • Courge verte de Hubbard • Courge bleue de Hongrie • Giraumon (= Turban)
3 <i>Cucurbita pepo</i> Courges vraies	Le pédoncule est marqué par des côtés, au moins cinq comme celui du <i>Cucurbita moschata</i> , mais il ne s'élargit pas au point d'insertion	Courgette, citrouille, courges d'Halloween, courge spaghetti



Galeuse d'Eysines



Potiron bleu de Hongrie



Musquée de Provence



Potimarron "Uchuki Kurri"



Sucrine du Berry



Butternut



L'oïdium apparaît généralement en fin de saison et n'a que peu d'influence sur la production. On en trouve deux espèces sur les Cucurbitacées : *Erysiphe cichoraceum*, surtout présent en extérieur, et *Sphaerotheca fuliginea*, que l'on rencontre plutôt en culture sous abri. Une pulvérisation de lait à 20 % assure une bonne protection.

Les courges sont monoïques. Les fleurs femelles (a) se reconnaissent à la petite courge (en fait, un ovule non encore fécondé) présente sous la fleur. Leur pistil doit être fécondé par le pollen d'une fleur mâle qui pousse en pointe érigée (b).



Les espèces *Cucurbita maxima* et *Cucurbita moschata* s'hybrident peu entre elles, par contre elles s'hybrident avec *Cucurbita pepo*. Les hybrides sont comestibles, pour la plupart, et peuvent vous procurer d'agréables surprises.

Balsamine de l'Himalaya : une plante à proscrire

La balsamine de l'Himalaya (*Impatiens glandulifera* Royle) ou impatience de l'Himalaya est une plante herbacée annuelle de la famille des *Balsaminaceae*. Originaires de l'ouest de l'Himalaya, elle a été introduite en Europe au 19^e siècle comme plante ornementale et mellifère.

C'est une grande plante de 1 à 2,5 m de haut, aux feuilles opposées, nettement dentées, aux fleurs odorantes, dont la couleur varie de blanc rosé à pourpre, disposées en grappes. Elle fleurit de juillet à octobre. Elle produit beaucoup de graines, jusqu'à 800 par plant, qui sont contenues dans des capsules allongées et restent viables dans le sol pendant 2 ans. Quand elles sont à maturité, à peine effleurées, les capsules projettent violemment leurs graines jusqu'à 2 mètres de la plante. Il paraît que c'est cette impatience à se resemmer qui a valu son nom à la plante. Elle se reproduit également de manière végétative, par bouturage de tiges ou des racines.

Nuisances

Principalement présente sur les sols frais, le long des cours d'eau, des lisières, dans les zones ombragées, la balsamine se naturalise facilement et une fois en place, elle crée une forte compétition avec les espèces indigènes en les étouffant. Elle déstabilise les berges, les talus et peut envahir un cours d'eau.

À faire... ou ne pas faire ?

À FAIRE 	À NE PAS FAIRE 
<ul style="list-style-type: none"> • Arracher manuellement ou couper les pieds de balsamine, de manière la plus rigoureuse possible, afin de ne laisser aucun pied • Effectuer l'arrachage en fin de printemps, avant la floraison et donc la production de graines, mettre les plantes en tas et laisser sécher • Répéter l'opération pendant plusieurs années jusqu'à disparition de la plante 	<ul style="list-style-type: none"> • Ne pas planter • Ne pas semer • Ne pas distribuer • Ne pas jeter les résidus de fauche dans la nature ou dans la rivière • Ne pas déplacer les terres contaminées • Ne pas transporter les résidus de gestion non correctement couverts

Et sur le bassin versant du Léguer

Dans le cadre du volet "milieux aquatiques" du contrat de Bassin Versant, les collectivités dépensent une somme importante pour les campagnes d'arrachage de la balsamine de l'Himalaya trop présente le long du Léguer.

Attention lorsque vous introduisez une nouvelle plante dans votre jardin, favorisez les espèces et variétés locales. Lorsqu'une plante invasive envahit un milieu, c'est tout l'équilibre de l'écosystème qui est remis en question.



Exemples de plantes invasives

- Les **Élodées** : élodée dense (*Egeria densa*) / élodée crépue (*Lagarosiphon major*)
- Les **Renouées asiatiques** : renouée à plusieurs épis (*Polygonum polystachyum*) / renouée du Japon (*Reynoutria japonica*)
- Les **Jussies** : jussie à grandes fleurs (*Ludwigia grandiflora*) / faux pourpier (*Ludwigia peploides*)
- Le **Myriophylle du Brésil** (*Myriophyllum aquaticum*)

- Le **Séneçon en arbre** (*Baccharis halimifolia*)
- La **Griffe de sorcière** (*Carpobrotus acinaciformis* / *edulis*)
- L'**herbe de la pampa** (*Cortaderia selloana*)
- Le **Laurier palme** (*Prunus laurocerasus*)
- Le **Cinénaire maritime** (*Senecio cineraria*)
- L'**Ail triquètre** (*Allium triquetrum*)
- La **Berce du Caucase** (*Heracleum mantegazzianum*)



Ail triquètre



Griffe de sorcière



PLANTE INVASIVE : DÉFINITION

Une plante invasive est une espèce exotique envahissante, naturalisée, transformant et dégradant les milieux naturels qu'elle envahit.

Proliférant à l'état naturel, la balsamine est considérée comme une plante invasive. Elle est répertoriée dans plusieurs régions de France mais aussi dans plusieurs pays d'Europe comme en Angleterre ou en Allemagne.

Bibli'eau

→ Soigner les plantes par les huiles essentielles et les huiles végétales et minérales
Éric Petiot (Ed de Terran, 2011)

→ La taille des arbres et des arbustes
Claude Le Maut (Ed Ouest France, 2012)

